

Québec, le 16 novembre 2006

À l'attention de tous les élu(e)s  
municipaux de la ville de Québec

Mesdames et Messieurs,

Nous prenons l'initiative d'entrer en contact avec chacun d'entre vous, peu importe votre allégeance politique, afin de mieux vous faire connaître le travail que COALITION HÉRITAGE QUÉBEC effectue dans le cadre de l'important dossier de développement des propriétés conventuelles de la ville de Québec. COALITION HÉRITAGE QUÉBEC est un organisme sans but lucratif composé de citoyens, d'architectes et d'urbanistes indépendants qui souhaitent contribuer à enrichir et faire avancer le débat dans un climat de concertation et de créativité. Pour de plus amples informations, vous pourrez consulter le site [www.coalitionheritagequebec.com](http://www.coalitionheritagequebec.com), qui sera mis à jour prochainement.

Comme madame Andrée Boucher l'a si bien mentionné lors d'une récente séance au conseil municipal, le développement immobilier est essentiel pour la Ville puisqu'il est sa source principale de revenus. À notre avis, la question n'est pas « doit-on ou non développer », mais plutôt « comment et où doit-on le faire ?  
.»

La COALITION est en accord avec les principes de développement et de densification du territoire, par contre, nous soutenons également que la conservation, la mise en valeur, la transmission et le développement de nos richesses patrimoniales doivent se faire avec l'adhésion de la collectivité. Tous les écrits récents en matière de patrimoine, qu'il s'agisse du PDAD, du projet de Politique du patrimoine de la Ville, des états généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, etc., confirment à l'unanimité cet état de fait.

L'ensemble formé par les propriétés conventuelles de la Ville constitue un porte feuille immobilier de grande valeur et de grand potentiel qui se distingue des autres grands projets de développement urbain à caractère public. Il faut agir avec doigté, dans le respect d'une politique et d'une vision plus globale de développement. Certaines études préparatoires essentielles, comme l'adoption et la mise en œuvre de la politique du patrimoine, doivent être réalisées avant de poursuivre le développement à la pièce et c'est pourquoi une certaine forme de moratoire s'impose.

En tant qu'élu(e)s, vous avez le pouvoir de tout mettre en œuvre afin de générer le maximum de richesse, sur tous les plans,

c'est à dire économique, environnemental et social. Avec votre leadership, nous vous pouvons susciter l'adhésion de tous les acteurs importants dans le dossier. Ainsi, il sera possible de définir un plan d'action précis et une démarche globale de développement qui pourra nous servir de guide dans nos actions.

Avec nos remerciements, recevez, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne Guérette, architecte,  
Présidente de COALITION HÉRITAGE QUÉBEC

P.J. : Document synthèse de la COALITION